



# Charte d'utilisation du portail Internet à Saint Pierre de la Mer

---

Notre établissement propose aux familles du collège la consultation en ligne d'informations sur le suivi scolaire de leur enfant via notre portail Internet accessible à partir de notre site Internet [www.saintpierredelamer.com](http://www.saintpierredelamer.com) ou directement à l'adresse suivante : <https://06608461.index-education.net>

## 1. Le rôle du portail Internet

Le portail Internet du lycée Saint Pierre de la Mer est un outil d'accompagnement à destination des parents et des enfants. En donnant accès à un certain nombre d'informations, ce portail doit faciliter la communication entre les différents partenaires de l'établissement (parents, équipe éducative, enfants). **Il n'est en aucun cas un moyen de contrôle du lycée sur les parents et inversement.**

## 2. Le contenu du portail Internet

Ce portail permettra aux familles de l'établissement de consulter à l'aide d'un login et d'un mot de passe individuel et confidentiel les informations suivantes :

- le cahier de texte de la classe,
- les notes par période du lycéen,
- les informations liées à la vie scolaire du lycéen.

Les identifiants nécessaires (parents et élèves) seront communiqués aux familles avant la fin du mois de septembre **après signature de cette charte**. Ces informations (login et mot de passe) sont personnelles et confidentielles. Le lycée ne pourra pas être tenu responsable en cas de perte ou de vol des codes d'accès à ce service Internet.

Les informations à l'écran sont des reproductions (en dehors du cahier de texte). Les versions papier authentifiées par l'établissement sont les seuls documents légaux.

## 3. Le cahier de texte en ligne

Ce cahier de texte dématérialisé est rempli par les professeurs de l'équipe pédagogique.

Le cahier de texte en ligne ne doit en aucun cas remplacer l'utilisation de l'agenda des élèves. **L'agenda reste le seul outil permettant à ces derniers de poursuivre l'apprentissage de la gestion de leur travail personnel et de leur organisation.**

Les élèves s'engagent à tenir correctement leur agenda.

Les parents s'engagent à le consulter quotidiennement et à vérifier si nécessaire le contenu de ce dernier lors des mises à jour du cahier de texte en ligne.

Les professeurs s'engagent à mettre à jour leur cahier de texte en ligne au moins deux fois dans la semaine : **le mercredi avant 14h et le samedi avant 11h**

#### 4. La mise en ligne des notes par période

Au lycée, l'équipe éducative fait un bilan complet individuel (notes + vie scolaire) pour chaque élève **toutes les huit semaines**. A cette occasion, un bulletin est édité avec l'appréciation des professeurs ainsi que l'appréciation du chef d'établissement.

Le portail Internet du lycée permettra aux parents et aux élèves de consulter **le relevé de notes de la période du lycéen et le bulletin de fin de période du lycéen**.

Les élèves s'engagent à présenter les copies notées à leurs parents dès que les professeurs les leur remettent. Les parents s'engagent à signer les devoirs notés ainsi qu'à ne pas attendre la fin d'une période pour s'inquiéter du travail de leur enfant.

Enfin, les professeurs s'engagent à mettre à jour à chaque fin de période le portail Internet afin que les bulletins puissent être diffusés à temps.

#### 5. La mise en ligne des informations de vie scolaire.

Le portail Internet du lycée permettra aux parents et aux élèves de consulter **les retards et absences de l'élève et les sanctions données par la vie scolaire**.

La consultation des informations de vie scolaire en ligne ne doit en aucun cas empêcher les parents et l'équipe éducative de se tenir réciproquement informés des faits marquants de la vie scolaire des lycéens **par le biais du carnet de correspondance**.

Les élèves s'engagent à présenter leur carnet de correspondance à jour toutes les fins de semaine à leurs parents. Les parents s'engagent à signer le carnet de correspondance des élèves tous les week-ends.

Enfin, la vie scolaire s'engage à collecter les informations du carnet de correspondance chaque lundi et à renseigner le portail Internet dans la même journée.

Nom et prénom de l'élève :

Signature de l'élève :

Signature des responsables :

Signature du chef d'établissement :